

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône

Annexe

Conseiller/Conseillère pédagogique départemental(e) EPS 1er degré (CPD EPS)

PRÉSENTATION DU POSTE

Le/la conseiller(ère) pédagogique départemental(e) EPS est un(e) conseiller(ère) technique de l'IA-DASEN du Rhône.

Placée sous l'autorité de l'adjoint(e) à l'IA-DASEN en charge du premier degré / DAASEN, le/la conseiller(ère) pédagogique départemental(e) EPS exerce ses missions en lien étroit avec l'IEN chargé du dossier départemental EPS.

Il/elle constitue une personne ressource pour les circonscriptions, les écoles et les partenaires institutionnels et associatifs.

- **Secteur d'intervention** : Département du Rhône
- **Lieu de rattachement** : DSDEN du Rhône – Lyon

MISSIONS

Le/la CPD EPS participe à la mise en œuvre des orientations nationales, académiques et départementales en matière d'éducation physique et sportive.

1. Conseil et pilotage

- Conseiller l'IA-DASEN sur la politique départementale en EPS dans le 1er degré
- Contribuer à l'élaboration et au suivi du plan d'action départemental EPS
- Impulser et mettre en œuvre la politique départementale « natation » dans le département
- Promouvoir et suivre le dossier 'Savoir rouler à vélo'
- Proposer un cadrage réglementaire à l'IA-DASEN en EPS
- Accompagner en EPS et à leur demande, les IEN en charge d'une circonscription du 1^{er} degré
- Assurer une veille pédagogique et réglementaire (programmes, sécurité, dispositifs nationaux)

2. Animation et coordination

- Animer l'équipe départementale EPS en lien avec l'IEN référent (CPC EPS, USEP, partenaires)
- Coordonner les actions départementales (activités physiques et sportives, projets...)
- Participer à la structuration des parcours EPS et à leur continuité école-collège (cycle 3)
- Participer aux différents COPIL académiques (savoir nager, savoir rouler, génération 2030)
- Coordonner le groupe technique en charge de la mise en œuvre de l'EPS sur la ville de Lyon

3. Formation et accompagnement

- Assurer la formation en EPS des CPC EPS
- Contribuer à la formation initiale et continue des enseignants
- Intervenir dans le cadre du plan départemental de formation
- Accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes et des projets pédagogiques
- Participer aux animations pédagogiques en circonscription
- Former les intervenants extérieurs qualifiés des comités sportifs départementaux et des organismes de formation aux diplômés sportifs

4. Partenariats et projets

- Participer au développement des partenariats (collectivités, services de l'État, USEP associations et comités sportifs)
- Accompagner les projets EPS et les projets à dimension artistique (notamment en danse et en arts du cirque)
- Accompagner les acteurs associatifs œuvrant dans le savoir rouler à l'école

5. Gestion et expertise

- Disposer de connaissances et de compétences expertes en natation
- Produire et diffuser des ressources pédagogiques
- Gérer le site départemental regroupant les ressources en EPS
- Repérer, accompagner et valoriser les pratiques innovantes
- Assurer le suivi des conventions réglementaires (collectivités territoriales, comités sportifs départementaux, organismes de formation, acteurs associatifs)
- Disposer de connaissances expertes sur la réglementation relative aux diplômés permettant l'intervention des intervenants qualifiés dans les écoles (code de l'éducation et code du sport)
- Suivre les demandes d'agrément des intervenants extérieurs qualifiés et bénévoles
- Rendre compte de son activité (bilan annuel et perspectives)

6. Missions complémentaires

- Participer à des groupes de travail académiques
- Contribuer aux jurys de concours (CRPE notamment)
- Participer en tant qu'évaluateur à l'évaluation externe des écoles
- Contribuer aux jurys de certification des unités capitalisables ou blocs de compétences des BP JEPS (notamment activités aquatiques et natation à la demande de la DRAJES)
- Participer aux actions portées par l'USEP et aux dispositifs éducatifs liés à l'EPS

COMPÉTENCES ATTENDUES

Compétences professionnelles

- Expertise en didactique et pédagogie de l'EPS et des APSA
- Maîtrise des enjeux du 1er degré et du système éducatif
- Compétences en ingénierie de formation

Compétences transversales

- Capacité à travailler en équipe et en réseau
- Sens du service public et des responsabilités
- Capacités d'analyse, d'organisation et d'initiative
- Qualités relationnelles, diplomatie, discrétion
- Maîtrise des outils numériques

PROFIL ATTENDU

- Enseignant du 1er ou 2nd degré expérimenté
- Expérience significative en EPS et en formation
- Aptitude à exercer des fonctions de pilotage et de coordination

PARTICULARITÉS DU POSTE

- Poste à temps plein
- Déplacements fréquents sur l'ensemble du département
- Travail en lien avec de nombreux partenaires institutionnels

RÉGIME INDEMNITAIRE

Conformément aux textes en vigueur : Indemnité de fonctions particulières selon l'arrêté du 22 décembre 2022

CANDIDATURE

Les candidatures (CV + lettre de motivation), transmises sous couvert de la voie hiérarchique, sont à adresser, jusqu'au 13 juillet 2026, à :

L'attention monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône : ce.ia69-cab@ac-lyon.fr